



Rollot Novembre 2023

Mairie de ROLLOT 80500

Tél: 0322782847

Fax: 0322785110

E-mail: mairierollot@orange.fr

FLASH - INFO n°65

Commune de ROLLOT

AVIS DE CONCERTATION DU PUBLIC

La loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2023 oriente les choix stratégiques nationaux en matière de production et de consommation d'énergie vers la neutralité carbone en 2050.

Pour atteindre cet objectif, il est demandé aux communes de définir des zones d'accélération pour la production d'énergie renouvelable.

Ainsi, les communes doivent proposer aux représentants de l'Etat des secteurs sur lesquels la production d'énergie renouvelable sera favorisée. Des aides financières et des facilités administratives pourront être instaurées.

La commune de Rollot a défini une zone d'accélération concernant une centrale photovoltaïque sur le site des anciennes décharges sur les parcelles : section ZW n° 25 à 31, section ZW 34 et 35 et section ZX 42 à 47.

Les administrés sont invités à faire des remarques, des commentaires, ou poser des questions durant 21 jours du **23 novembre 2023, 9h00** au **14 décembre 2023, 9h00**. Pour cela, **un registre sera mis à votre disposition à l'accueil de la mairie** aux heures d'ouvertures. Des observations pourront également être effectuées Par mail à mairierollot@orange.fr

A la fin de la consultation, le bilan des contributions sera présenté et débattu au sein du Conseil municipal.



La Mairie vous informe :

**Spectacle gratuit « l'Extraordinaire usine à rêves » le 7/12/2023 20h00
à la Salle des fêtes de Rollot**

Distribution des colis aux aînés le 16/12/2023 à partir de 14h00

Vœux du Maire à la salle des fêtes le 13/01/2024 à 17h30

**Rappel : Bus France Services chaque mois face à la mairie. Prochain
passage le 1^{er} décembre 9h30**



Les Associations vous informent:

**Comité Des Fêtes Rollotois :
Samedi 23 décembre Parade de Noël.**



**R.A.C :
Réveillon de la Saint Sylvestre organisé par le Club.**



Vu le Maire : Michel CHOISY